

20 Jul 2023 -15:26

Optimisation du stock stratégique fédéral dans le cadre des crises sanitaires

Pour répondre à la demande urgente de matériel médical pendant la pandémie de COVID-19, notre pays a constitué depuis 2020 un important stock stratégique de médicaments, de vaccins, de dispositifs médicaux, de matériel de testing et d'équipements de protection individuelle tels que des masques. Le SPF Santé publique en assure le stockage et la gestion. Le stock peut être utilisé pour approvisionner les prestataires de soins et les établissements en cas d'urgence ou de pénurie lors de crises sanitaires en Belgique et dans d'autres pays. À titre d'exemple, la Belgique a fourni divers médicaments à l'Ukraine et nous avons également pu aider la Turquie après le tremblement de terre dans le cadre de notre solidarité internationale.

Ces dernières années, de nombreux achats ont été effectués à une époque où personne ne savait quelle serait l'évolution de la pandémie de Covid et où le marché était restreint. Au début des années 2020 en particulier, il n'y avait pratiquement pas de masques, de médicaments ou de matériel médical disponibles. Par conséquent, pendant et après la première vague de Covid (surtout au deuxième trimestre 2020), de nombreux achats ont été effectués (dans la mesure du possible) afin de stocker le plus possible de ressources pour les futures vagues qui attendaient notre pays.

Concernant les vaccins contre le Covid, il régnait aussi une grande incertitude quant à savoir quels vaccins en cours de développement allaient s'avérer efficaces en définitive. Pendant la crise du Covid, la Belgique a participé à l'achat groupé européen des différents vaccins (au travers des accords d'achat anticipé que la Commission européenne a conclus avec Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen et Novavax). De cette manière, le risque a été réparti et, après approbation en CIM Santé publique (où tous les gouvernements de notre pays sont représentés) sur base de divers avis scientifiques, la Belgique a pu s'assurer qu'elle disposerait rapidement de vaccins en quantité suffisante pour vacciner sa population. Étant donné que plusieurs des vaccins développés se sont finalement révélés efficaces, il en a logiquement résulté un excédent. Cet excédent a permis à la Belgique de faire don de vaccins contre le Covid à des pays en développement par l'intermédiaire de Covax et de conventions bilatérales. Cependant, la demande de ces pays a rapidement chuté. En outre, la pandémie a également évolué favorablement. Contrairement aux variants précédentes, la variante Omicron s'est avérée particulièrement dangereuse pour certains groupes spécifiques. Par conséquent, désormais, la vaccination de rappel n'est plus recommandée fortement par le Conseil Supérieur de la Santé que pour les groupes à risque tels que les personnes âgées et les personnes souffrant de comorbidités graves. Le CSS ne la recommande plus pour l'ensemble de la population (adulte). La demande de vaccins a donc naturellement diminué.

Pour toutes ces raisons, les vaccins contre le Covid qui arrivent à expiration ou qui sont devenus inutilisables - par exemple, ceux qui protègent contre le variant original de Wuhan - devront être détruits. Il s'agit actuellement de 3,5 millions de doses de tous les vaccins contre le Covid. Ce qui représente 6,45 % de toutes les doses de vaccins fournies à la Belgique jusqu'à présent (soit 54,3 millions). La destruction des vaccins aura lieu dans tous les États membres de l'Union européenne. En Belgique, compte tenu de la couverture vaccinale élevée (voir le schéma ci-dessous), le nombre de vaccins à détruire est relativement plus faible que dans la plupart des autres États membres.

Des négociations ont récemment eu lieu au niveau européen avec le plus grand fabricant, Pfizer-BioNTech, afin de réduire les quantités de vaccins contre le Covid initialement prévues pour 2023 à moins de 2/3 des quantités initialement prévues dans le contrat et afin d'étaler leur livraison sur plusieurs années. La

réapparition d'un excédent dans les années à venir dépendra du succès des prochaines campagnes de rappel, mais aussi de l'évolution future du Covid. En effet, nous ne pouvons pas prévoir si un nouveau variant augmentera à nouveau le besoin de vaccination, par exemple.

Outre les vaccins, il faut détruire d'autres produits dont la date de péremption est dépassée, comme les tests et les réactifs, ainsi que du matériel qui ne respectait pas toutes les normes, comme certains masques. Cette destruction permet également d'éviter des coûts de stockage inutiles et de libérer de la place pour de nouveaux produits. La valeur de l'ensemble du stock à détruire est de 131 millions d'euros et le coût de la destruction du matériel est estimé à 310 000 euros.

Afin de définir la meilleure stratégie de gestion du stock stratégique fédéral, la Plateforme stock pharmaceutique stratégique (PSPS) a été lancée en mai 2022. Cette plateforme est composée du SPF Santé publique, de l'AFMPS, du Centre de crise national (NCCN) et de la Défense. Sa mission principale est de conseiller le ministre de la Santé publique sur la composition et la gestion globale du stock stratégique. Lors de la constitution du stock stratégique, des efforts systématiques sont déployés pour veiller à ce que le stock soit le plus durable possible, en s'engageant à éviter autant que possible la destruction de produits. Ce faisant, un équilibre doit toujours être recherché entre, d'une part, disposer d'un stock suffisant pour répondre aux besoins en cas de prochaine crise sanitaire éventuelle et, d'autre part, éviter un stock excessif, étant donné que de nombreux produits n'ont pas une durée de vie illimitée et doivent donc inévitablement être détruits à un certain moment.

Lien vers la note informative

: https://www.health.belgium.be/sites/default/files/20230720_note_informative_annexe_communique_vfinal_e003.pdf



Présentation du taux de vaccination : vaccination complète versus 2ème rappel dans les pays de l'UE/EEE

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be